

Appel de cotisation 2024 Adhésion individuelle

Cher membre d'ICOM Luxembourg,

Afin de d'activer votre adhésion individuelle pour 2024, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après l'appel de cotisation avec la grille tarifaire. Vu que ICOM International n'a pas changé ses tarifs pour l'année 2024, les tarifs par catégorie restent également les mêmes au Luxembourg par rapport aux années précédentes.

Puisque vous êtes membre d'ICOM Luxembourg, respectivement que vous avez récemment été accepté que membre ICOM, vous pouvez renouveler ou activer votre adhésion et recevoir votre carte de membre et/ou vignette 2024 en versant votre cotisation respective (tarifs ci-dessous). **Étant donné que certains musées prennent en charge la cotisation de leur personnel, nous vous prions de bien vouloir vérifier auprès de votre administration si c'est le cas pour vous, afin d'éviter des doubles paiements.**

Pour recevoir votre vignette, veuillez effectuer votre virement bancaire sur le compte indiqué ci-après. La vignette est à coller sur votre ancienne, respectivement sur la nouvelle carte de membre ICOM.

Bénéficiaire : ICOM Luxembourg
IBAN : LU42 0019 5155 0090 9000
BIC : BCEELULL
Communication : cotisation 2024 / nom + prénom du membre

Cotisations 2024

Catégorie	Assemblée générale	Cotisation annuelle
Membre régulier	votant	90 €
Membre retraité	votant	55 €
Membre étudiant	voix consultative	55 €
Membre bienfaiteur	voix consultative	350 €

Pour les résidents luxembourgeois, l'adhésion à ICOM International se fait uniquement par l'intermédiaire du Comité luxembourgeois de l'ICOM (ICOM Luxembourg) et suivant les mêmes critères que ceux stipulés par l'organisation siégeant à Paris :

- **membres réguliers** : membres occupant à plein temps ou à temps partiel des fonctions permanentes dans un musée luxembourgeois
- **membres retraités** : professionnels des musées luxembourgeois retraités ayant adhéré à ICOM lorsqu'ils étaient en activité, sous réserve du respect des règles fondamentales de l'éthique professionnelle applicables aux personnes en activité
- **membres étudiants** : personnes poursuivant des études universitaires en lien avec l'activité des musées (muséologie)
- **membres bienfaiteurs** : personnes qui soutiennent ICOM ou ICOM Luxembourg en raison d'un intérêt pour les musées et la coopération internationale entre musées

ATTENTION : ICOM étant une association professionnelle de musées et de professionnels des musées, l'adhésion individuelle est sujette à l'exercice d'une activité professionnelle dans une institution muséale et aux conditions d'admission stipulées ci-dessus. Tout départ à la retraite ou changement de secteur d'activité d'un membre individuel doit être notifié à ICOM Luxembourg. En cas de départ à la retraite, l'adhérent peut, à sa demande, prolonger son adhésion dans la catégorie des membres retraités.

Nous vous souhaitons d'agréables visites des musées affiliés à l'ICOM et nous espérons vous rencontrer prochainement lors d'une activité organisée par l'ICOM Luxembourg.

Laura Zaccaria
Coordinatrice
ICOM Luxembourg